

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 065

Choix d'un prestataire pour l'acquisition d'équipements de collectes

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent PERRIERE (Suppléant)

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

Rappel du contexte

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de communes Creuse Grand Sud organise et gère, dans le cadre de ses missions, un ensemble de dispositifs et de processus de collectes des déchets du territoire.

Pour cela, elle dispose d'un important parc de matériels. Il s'agit notamment du parc de conteneurs dédiés au ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Recyclables Secs (RS). La quantité totale de bacs du parc est évaluée à 3 300 unités.

En fin d'année 2022, la collectivité a engagé une transition majeure par le déploiement des *Extensions des Consignes de Tri* visant à généraliser et à homogénéiser la collecte des déchets recyclables en points de regroupement sur l'ensemble du territoire.

Présentation de la demande

La Communauté de communes souhaite procéder à l'acquisition de bacs de collecte pour :

- Assurer une partie de remplacement des bacs OMR et RS existants vétustes
- Assurer le déploiement complémentaire et nécessaire de bacs RS pour répondre à l'évolution des collectes des matières recyclables

Cet investissement est important car il conditionne la bonne poursuite et l'achèvement du passage en *Extension des Consignes de Tri* à l'échelle complète du territoire.

Pour mener à bien cette commande et au regard du montant prévisionnel de la dépense, compris entre les seuils de 40 000 et 90 000 € HT, une démarche de marché à procédure adaptée a été conduite.

Éléments d'appréciation

Les besoins 2024 ont été mis en cohérence avec les capacités d'investissement de la collectivité. Le cahier de charge du marché précise les attentes établies comme suit :

- 100 bacs de 660 l (OMR) pour remplacement
- 300 bacs de 770 l (RS) pour déploiement ECT

La consultation, sur la base du cahier des charges a été menée par une prise de contact directe avec trois prestataires et vue la possibilité de mener une publicité libre et adaptée.

Trois sociétés ont été identifiées comme susceptibles de répondre au besoin de la commande. La consultation a été réalisée par une prise de contact téléphonique et courriel menée le 2 mai 2024. Cette première prise de contact a été suivie de l'envoi d'un cahier des charges qui précisait un délai de réponse fixé au 31 mai 2024.

~~Les dossiers de remises des offres étaient attendus par retour courriel au plus tard le 31 mai 2024. Les pièces à fournir étaient les suivantes :~~

1. Un devis explicatif clair comportant les prix unitaires € HT des fournitures, les frais de transport et délais de livraison, le montant total € HT et € TTC, etc.
2. L'Acte d'Engagement complété
3. Un RIB

Deux entreprises ont formulé une offre :

- La société SCHÄFER
- La société CONTENUR

Le cahier des charges prévoyait une analyse des offres basée sur la complétude du dossier, la conformité technique des réponses et le prix proposé.

L'analyse des deux offres reçues est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

		SCHÄFER	CONTENUR
Complétude du dossier	CCP	x	x
	AE	x	x
	RIB	x	x
Devis détaillé		56 900,00 € HT	48 276,00 € HT
Documentation technique		dossier complet 70 p.	dossier complet : fiches techniques et certifications
		Qualités techniques : matière PEHD (qualité injection), épaisseur matière (4 mm + 6 mm aux zones de fragilité), garantie 15 ans, traitement anti-UV, couvercle souple polyéthylène souple, fixation couvercle 4 points, insonorisation, 4 roues 200 mm, 6 poignées de manutention, catalogue de pièces de rechange	Qualités techniques : matière PEHD, épaisseur 3,5 mm, 4 roues 200 mm, insonorisation dans couvercle (chute), catalogue de pièces de rechange
		Poids à vide : 770 l = 47,00 kg / 660 l = 45,50 kg	Poids à vide : 770 l = 39,60 kg / 660 l = 37,90 kg

L'analyse des deux offres remises dans les délais montre, malgré deux dossiers complets, une différence dans l'offre de prix proposée et la qualité des équipements proposés. La différence de niveau de qualité des équipements proposées porte notamment :

Offre SCHÄFER : sur globalement des équipements de qualité supérieure notamment sur l'épaisseur matière utilisée pour la confection des matériels (en témoigne le poids à vide nettement supérieur) et qui bénéficient d'un traitement UV adaptée ainsi que d'une garantie de 15 années.

Offre CONTENUR : sur des équipements plus compétitifs mais de moindre facture technique globale associée à une offre de service sans garantie.

Le parc complet des équipements de collecte est estimé à environ 3 300 bacs (2 000 conteneurs OMR et 1300 conteneurs RS). Les opérations de maintenance courante et nécessaire sont cependant très limitées par des moyens humains réduits. De plus, le climat local étant relativement rude, il est important de disposer d'équipements solides.

Les acquisitions de matériels équivalents, réalisés les années précédentes, ont démontré l'intérêt de disposer d'équipements de qualité supérieure : *absence de casse, besoin de remplacement et réparation limité, longévité du matériel, facilité de travail pour les ripeurs, etc.*

Il est donc proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de la société SCHÄFER pour disposer d'outils de collecte de meilleure qualité.

Éléments financiers

Le devis remis par la société SCHÄFER et qui comprend la fourniture et la livraison des 400 matériels neufs, s'élève à hauteur de **56 900,00 € HT**.

Pour réaliser cet investissement, la Communauté de communes a sollicité une demande d'aide DETR, approuvée par délibération n° 2023 B 037 en date du 29 novembre 2023.

L'aide octroyée s'élèverait à hauteur de 35 % des dépenses HT et le plan de financement prévisionnel mise à jour pour cette opération est le suivant :

Dépenses				Recettes	
Opération	Détails	Fournisseur	Devis HT	Montant aide DETR 35 %	Autofinancement HT
Equipement de collecte	Fourniture de conteneurs de collecte RS (300u) et OMR (100u)	SCHÄFER	56 900,00 €	19 915,00 €	36 985,00 €

Les dépenses ont été inscrites au BP 2024 d'investissement de la collectivité à l'article 2158.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 39
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** cette dépense d'investissement et de retenir la société SCHÄFER pour la fourniture de ces matériels nécessaires et pour un montant de 56 900 € HT
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement relatif à ce marché de fourniture

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

